

COMPTE RENDU RELEVÉ DE DECISIONS CONSEIL DE LABORATOIRE DE L'ICREJ 2 MARS 2022

Salle des Actes

PARTICIPANTS	Christophe ALLEAUME ; Rafaël AMARO ; Eleonora BOTTINI ; Aurore CATHERINE ; Amandine CAYOL ; Thibault DOUVILLE ; Fanny GABROY ; Jean-Christophe LE COUSTOMER ; Morgan PENITOT ; Jérôme PIGEON
EXCUSÉS	Florent PETIT ; Dominique CUSTOS ; Catherine-Amélie CHASSIN ; Jean-Manuel LARRALDE ;
ABSENTS	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	Pénélope COCHENNEC

ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none">• Discussion et vote d'une procédure de fonctionnement au quotidien de l'institut (délégation de signature entre les deux co-directeurs et approbation des dépenses courantes)• Echange sur la politique scientifique des axes de recherches et des actions planifiées par leurs responsables• Point sur les recrutements et repyramidage• Discussion sur la politique des HDR de l'Institut• Demandes de prise en charge de frais de déplacement• Questions diverses
----------------------	--

L'ordre du jour a été remis lors de l'invitation par mail aux membres, le 23 février 2022.

La documentation intéressant les différents points de l'ordre du jour a été remise le jour même de la réunion à chaque membre du Conseil qui était présent.

Thibault DOUVILLE et Eleonora BOTTINI ont présidé la réunion en leur qualité de co-directeurs de l'ICREJ.

Le Conseil de laboratoire a commencé à 11h35 en format hybride.

1. DISCUSSION ET VOTE D'UNE PROCEDURE DE FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN DE L'INSTITUT (DELEGATION DE SIGNATURE ENTRE LES DEUX CO-DIRECTEURS ET APPROBATION DES DEPENSES COURANTES)

Thibault DOUVILLE et Eleonora BOTTINI proposent le système de délégation de signature pour simplifier les démarches, telles que les validations de soutenance de thèses, les délibérations, les avis, les demandes de financement, etc.

Présentation du document « Organisation générale » avec comme thématiques les demandes de financement et demande d'autorisation et avis.

- Seuls les déplacements en lien avec la recherche sont pris en charge par le laboratoire (colloques, conférences). Sont financées les demandes portant sur la participation à un colloque. Un bref compte-rendu est demandé au membre qui bénéficie d'un financement de l'Institut au retour de la manifestation scientifique. Les demandes de financement afin de pouvoir assister à un colloque ne sont financées que de manière exceptionnelle.
- Les demandes de financement doivent systématiquement être adressées aux deux co-directeurs avec la responsable bureau de la recherche en copie.
- Les dépenses courantes de moins de 250 euros sont approuvées directement par l'un des co-directeurs après consultation de l'autre (une seule signature suffit pour demander un bon de commande).
- Les dépenses de plus de 250 euros sont soumises à l'accord du Conseil de laboratoire. Celui-ci peut se prononcer sur la demande de financement lors d'un conseil ou être saisi par voie électronique si la demande est urgente. (vote électronique possible)

Dans la pratique, les demandes de financement sont à adressées aux co-directeurs, en indiquant Pénélope COCHENNEC en copie.

Thibault DOUVILLE et **Eleonora BOTTINI** définissent un cadre de priorité avec le financement des demandes de professeurs participants à des événements scientifiques. Le reste du budget sera utilisé pour des événements où les membres assistent en qualité de simple spectateur, une exception qui s'adresse notamment aux doctorants pour des événements en lien direct avec leur thèse.

La procédure de fonctionnement au quotidien de l'institut est approuvée à l'unanimité.

2. ECHANGE SUR LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DES AXES DE RECHERCHES ET DES ACTIONS PLANIFIEES PAR LEURS RESPONSABLES

Thibault DOUVILLE propose un tour de table pour recenser les actions scientifiques pour les prochains mois, voire 2023. Ce temps est également mis à profit pour échanger avec les responsables d'axes : envies, besoins, projets des différents axes.

AXE 1 : VULNERABILITE ET DROITS FONDAMENTAUX

Eleonora BOTTINI et **Thibault DOUVILLE** font part de la demande de Catherine-Améline CHASSIN de laisser sa place à la co-direction de l'axe 1.

Le poste de Mme CHASSIN est donc vacant et ouvert aux candidatures. Un appel à candidatures sera diffusé et un vote électronique sera mis en place.

Le poste libéré est ouvert aux membres des sections 02 et 03.

AXE 2 CONTENTIEUX, PRIVE ET PUBLIC, INTERNE, COMPARE ET INTERNATIONAL

Rafael AMARO et **Jean-Christophe LE COUSTOMER** présentent les différentes actualités de cet axe.

Le projet de colloque « La perte de valeur du fonds de commerce, regards croisés privatistes/publicistes », à l'heure actuelle encore à l'état d'ébauche et pourra avoir lieu fin juin 2022.

Rafael AMARO indique que ce sujet n'a pas vocation à se limiter à l'axe contentieux et est ouvert aux autres axes. Il s'agit d'un sujet d'intérêt pratique, où la jurisprudence se développe encore actuellement, et théorique.

Rafael AMARO lance un appel ouvert à toutes les contributions pour ce sujet. Il relève également l'intérêt qui peut être porté par Thibault DOUVILLE sous l'angle droit du numérique.

Ce colloque pourrait se tenir fin juin (idéalement) ou en septembre.

La durée choisie serait d'une demi-journée, « format manœuvrable ».

Rafael AMARO propose un colloque sous des échanges de types table ronde, 10/15 intervenants avec chacun 15/20 min de temps de parole. Il évoque la possibilité de faire venir des partenaires extérieurs.

Thibault DOUVILLE informe qu'il est nécessaire de contacter ces partenaires extérieurs dès maintenant pour valider leurs venues.

Rafael AMARO et Jean-Christophe LE COUSTOMER annoncent la tenue d'une réunion d'axe, lundi 7 mars à 13h, où sont conviés l'ensemble des membres qui ont manifesté leur intérêt pour être rattachés à cet axe, à titre principal ou secondaire. L'idée est de se connaître, se présenter, discuter de ce que chacun souhaite mettre en place (ex : manifestations collectives).

Jean-Christophe LE COUSTOMER indique que M. GREMAUD (Paris 2) est disponible pour le printemps afin d'intervenir sur son sujet de thèse « La régulation en droit administratif » à l'occasion d'une possible table ronde, sur une demi-journée.

AXE 3 : DROIT, SCIENCES ET NUMERIQUE

Aurore Catherine et Christophe ALLEAUME sont co-responsables de cet axe.

Aurore CATHERINE indique deux projets en cours.

Le premier est porté par Amandine CAYOL, sur la télé médecine. La restitution des travaux est prévue sous forme de manifestation, courant mars 2023. Cet événement sort du cadre du financement de la région. Une aide financière de la part de l'ICREJ est à prévoir.

Le second projet s'intitule NUMOP, il est porté par Alexandra KORSAKOFF et vise à accompagner la réflexion sur le développement des pratiques numériques dans le domaine de la police administrative et judiciaire. Il s'inscrit dans l'axe 3 mais aussi l'axe 2.

Aurore CATHERINE fait état des actions prévues pour cet événement. En interne, des demi-journées d'études sont envisagées entre enseignants-chercheurs, qu'ils soient de l'UNICAEN mais aussi de l'extérieur.

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un colloque sur ce sujet, pour la fin 2023/début 2024.

Intervention d'**Eleonora BOTTINI** sur les prochains Cahiers des Droits fondamentaux dont le prochain numéro (2023) sera consacré à un dossier spécial sur le projet NUMOP.

Christophe ALLEAUME prend la parole est invité à provoquer une réunion de l'axe 3.

Il fait également le point sur son actualité, avec l'organisation de la 13^e édition du CN2PI, du 13 au 15 avril. Ce concours a un budget entre 20000€ et 22000€, dont 14000€ de financement propre. La recherche de partenaires se poursuit. 17 Universités participent à cet événement, chacune y envoie entre 2 et 4 étudiants. Les responsables de master sont également conviés, ainsi que des avocats, personnalités, sponsors.

Thibault DOUVILLE annonce la tenue de son colloque le 8 septembre 2022 portant sur les tiers de confiance numérique. Un cycle de conférences en ligne, en partenariat avec l'Université de Québec et d'Ottawa, est également prévu. Il indique également avoir en projet de déposer un RIN sur le thème de la cybersécurité.

AXE 4 : MUTATIONS HISTORIQUES ET EVOLUTIONS CONTEMPORAINES DU DROIT

Jérôme PIGEON informe de l'actualité de l'axe 4, avec l'accueil d'une journée d'étude prévue pour le mois de décembre 2022, sur la thématique « Persistance des usages des provinces de l'Ouest ». L'idée est de discuter de la pérennité des usages locaux qui se sont manifestés (maintiens de ces sujets ? forge juridique ? forme avérées, lien avec les anciennes coutumes ?)

L'appel à projet à communication est en cours de finalisation.

Un second projet est en cours de réflexion avec Alix PROFIT, il s'agirait d'un colloque autour de la contrebande. Ce projet est à réaliser à plus long terme.

Éléonora BOTTINI prend la parole et invite les doctorants présents ce jour à transmettre les informations à leurs collègues, afin d'évoquer la possibilité d'organiser des « journées d'études de jeunes chercheurs ».

3. POINT SUR LES RECRUTEMENTS ET REPYRAMIDAGE

Thibault DOUVILLE indique les différentes ouvertures de postes pour les années à venir.

Pour l'année 2022, un poste est prévu pour la section 01 comporte les détails suivants :

- Répartition ensemble de l'université 25% HDR classe normale 75% hors classe
- 50% hommes et 50% femmes
- Les avis rendus par le Directeur de l'UFR et le Directeur de l'Unité de Recherche
- 40% professeurs et 60% MCF dans toutes les sections
- Transformation de poste, de statut pour la personne bénéficiant de ce recrutement
- 16 postes 2021/2022 pour Unicaen
- Quarantaine de postes au total

Pour l'année 2023, il sera potentiellement question d'un poste en 02.

Thibault DOUVILLE note également la réalisation d'un dossier unique pour trois usages : la prime, l'avancement de grade et repyramidage : date limite 31 mars 2022.

Deux avis distincts seront donnés après dépôt du dossier :

- 1 avis donné par le CAC, qui désigne 2 rapporteurs
- 1 avis donné par le Comité d'audition : motivation, discuter du projet (4 personnes : VP recherche ; 2 personnes désignées par l'ACS compétant et 1 personne désignée par le CA)

4. DISCUSSION SUR LA POLITIQUE DES HDR DE L'INSTITUT

Eleonora BOTTINI et **Thibault DOUVILLE** indiquent que dans le contexte de repyramidage, il convient de faire une demande pour soutenir son HDR, afin d'avoir des candidats potentiels pour les postes ouverts au moment venu.

5. DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Thibault DOUVILLE présente le cas d'Eleonora BOTTINI, conviée au Congrès de l'Association internationale de droit constitutionnel en décembre 2022 à Johannesburg. L'inscription a été prise en charge précédemment par le budget 2021 du CRDFED. Il reste la prise en charge du transport.

Le conseil a émis un vote favorable à l'unanimité quant à la prise en charge du transport par l'ICREJ.

Eleonora BOTTINI présente le cas de **Thibault DOUVILLE**. L'association **Henri Capitant** a proposé de réaliser le rapport général sur "les données" des prochaines journées internationales **Capitant (2022)** consacrées aux plateformes qui auront lieu à **Bogota (Université Externado)**.

Le conseil a émis un vote favorable à l'unanimité quant à la prise en charge du transport par l'ICREJ.

6. QUESTIONS DIVERSES

Fanny Gabroy s'interroge sur la transmission du logo de l'ICREJ auprès des instances décisionnelles afin de valider son dossier de soutenance de thèse.

Thibault DOUVILLE lui répond que le logo a été transmis, et que pour toutes autres demandes de ce type, il convient de s'adresser à **Pénélope COCHENNEC**.

Il poursuit en indiquant aux membres présents la future réalisation d'une lettre d'actualité, trimestrielle peut-être. Il indique également l'inspiration possible de celle réalisée par **Lyon 3**.

Le Conseil de laboratoire se clôture à 12h35.